

**CIELO**

COMUNIDAD para la INVESTIGACIÓN  
y el ESTUDIO LABORAL y OCUPACIONAL

*Todos vivimos bajo el mismo cielo, pero no todos tenemos el mismo horizonte*

**APPEL A CONTRIBUTIONS POUR LE  
4<sup>e</sup> CONGRES MONDIAL DU RÉSEAU CIELO  
LABORAL 2023**

***LA PROTECTION DU TRAVAIL FACE AUX CRISES  
ECONOMIQUE, DEMOGRAPHIQUE ET CLIMATIQUE***

20 et 21 juillet 2023

SANTIAGO DU CHILI

**Facultés de droit  
Université catholique du Chili  
Université de Talca et Université des Andes**

## I. PRÉSENTATION DU RÉSEAU CIELO LABORAL

CIELO Laboral, *Communauté pour la recherche et les études sur le travail et le monde professionnel*, publie cet appel à contributions dans le but d'organiser son 4<sup>e</sup> Congrès mondial. L'objet de ce Congrès sera l'étude et la discussion – depuis un point de vue pluri et interdisciplinaire – des réponses possibles aux questions centrales concernant la protection du travail (ce qu'il faut protéger, qui protéger et comment protéger) face aux défis posés par les diverses crises que les sociétés ont connues et connaissent encore. Ce Congrès se tiendra les 20 et 21 juillet 2023 à Santiago du Chili.

Depuis sa création, en 2015, le *Réseau international CIELO Laboral* n'a cessé de croître tant au niveau de ses membres participants à titre individuel (plus de 950 membres représentant 38 nations différentes) qu'au niveau des institutions représentant différents pays et champs professionnels. De multiples activités ont été développées aux niveaux national et international, organisées par la communauté CIELO laboral ou en collaboration avec ses membres et des organisations locales. Parmi elles, on peut citer les trois Congrès mondiaux antérieurs, qui se sont tenus dans les villes de Porto (2016), Montevideo (2018) et Nantes (2020), donnant lieu à la publication de travaux par des maisons d'édition de renommée internationale telles que *Peter Lang* ou *Thomson Reuters*. Il convient également de mentionner la publication périodique de la lettre d'information du réseau CIELO.

Nous voulons, au niveau du réseau CIELO Laboral, reconnaître le travail de tous les membres qui, d'une manière ou d'une autre, participent activement à la construction de la Communauté en apportant des idées, en offrant un appui aux comités directeurs ou à d'autres collègues, en participant aux différentes activités académiques proposées ou en s'appuyant sur le Réseau pour partager leurs propres initiatives ou les résultats de leurs recherches. Ces petits gestes, actifs et généreux, sont, sans aucun doute, les plus importants pour continuer à former une vraie et authentique communauté – principalement latine – composé d'experts intéressés par les études communes de problèmes graves et de défis auxquels est confronté le monde du travail. Nous vous encourageons toutes et tous à continuer à croire et à renforcer le réseau CIELO Laboral par votre participation.

## II. OBJECTIFS

Sur la base des propositions arrêtées par les entités organisatrices, le *4<sup>e</sup> Congrès mondial CIELO Laboral 2023* poursuit les objectifs suivants :

- Promouvoir l'étude et la discussion sur la protection du travail face aux grandes crises sociales, plus particulièrement celles de caractère économique, démographique et climatique. En d'autres termes, il s'agira d'analyser la nature et la finalité de cette protection, en particulier en ce qui concerne : 1) ce qui doit être protégé, c'est-à-dire le champ d'application objectif de la protection et ses limites ; 2) qui

protéger et de qui, c'est-à-dire le champ d'application subjectif de cette protection, ce qui implique de déterminer les individus protégés et ceux qui assurent la protection ; 3) comment protéger, c'est-à-dire quels instrument, mécanismes et intensités du niveau de protection mettre en place.

- Partager les expériences et analyser l'état des lieux de la protection du travail face aux crises mentionnés précédemment, à partir de perspective pluri et interdisciplinaires

### **III. LA PROTECTION DU TRAVAIL FACE AUX CRISES ÉCONOMIQUE, DÉMOGRAPHIQUE ET CLIMATIQUE**

La protection du travail comprend, entre autres, les droits d'accès et de maintien au travail, la protection des travailleurs, le souci de mettre en place des conditions de travail justes et dignes, l'identification des différents acteurs au sein de la relation de travail et l'attribution de la responsabilité à qui de droit. Aujourd'hui, cependant, cette protection est mise en cause par une série de crises sociales, comme celles de nature économique, démographique et climatique, qui remettent en cause les réponses traditionnellement apportées à des questions aussi essentielles que celle concernant les caractéristiques et la nature de cette protection, tant du point de vue du Droit que des sciences sociales et humaines.

Ce faisant, ce 4<sup>e</sup> Congrès mondial du réseau CIELO Laboral se propose d'aborder les questions suivantes – ce qu'il faut protéger, qui protéger et comment le faire – en analysant et en discutant des nouvelles voies de réponses possibles à partir d'une inter et d'une pluridisciplinarité méthodologique appréhendée comme un moyen de répondre à des défis de plus en plus complexes. En particulier, les panels de discussion et les groupes de travail aborderont les principaux thèmes et problèmes identifiés à la lumière des questions précédemment signalées, qui, bien qu'interdépendantes, seront présentées séparément pour une meilleure compréhension.

Le *réseau CIELO Laboral* invite les professeurs, les chercheurs, les doctorants, les avocats, les professionnels et, en général, toutes celles et ceux intéressés par le thème du Congrès (membres ou non de notre Communauté) à présenter des propositions de participation. L'on s'intéressera, en particulier, aux propositions en lien avec l'un des thèmes présentés ci-dessous, que nous percevons comme un défi important dans des contextes de crises comme ceux que nous avons vécus et que nous vivons actuellement :

#### **1. Que protéger ?**

Ce premier axe cherche à créer un dialogue sur les champs d'application objectifs de la protection du travail, de leurs limites et des croisements disciplinaires. De cette manière, pourraient, par exemple, figurer parmi les thèmes intéressants à développer concernant le type de travail que l'on cherche à protéger : la crise de la subordination confrontée aux emplois atypiques, la diversification qualitative du travail indépendant, la parasubordination, l'évolution doctrinale et jurisprudentielle autour des notions de subordination et de travail

pour autrui, la désintégration du temps et du lieu de travail, les défis de la régulation du travail à distance et des travailleurs nomades numériques, les nouvelles formes d'organisation du travail, les nouvelles technologies et la protection du travailleur, l'emploi dans le secteur public, le travail décent et les Objectifs de Développement Durable, le travail dans le secteur du soin, l'incidence et les protections liées à l'automatisation du travail, les effets sur le travail des formes d'organisation entrepreneuriale, la protection sociale et la sécurité sociale ou, enfin, le travail dans l'économie informelle.

## **2. Qui protéger ?**

Ce deuxième axe aborde la question de la protection sociale et celle du travail du point de vue subjectif, c'est-à-dire des personnes en bénéficiant où susceptibles d'en bénéficier. C'est pourquoi cet axe se concentrera sur l'examen des défis actuels qu'une telle protection implique pour différents collectifs de travailleurs comme, par exemple, les travailleurs migrants, leurs droits concernant le travail et la protection sociale ; le travail des jeunes et des personnes âgées ; les aidants familiaux ; les travailleurs présentant une diversité fonctionnelle ou concernés par une maladie chronique (par exemple, des problèmes de santé mentale) ; les personnes qui alimentent le contenu des plateformes en ligne (comme les youtubeurs, les influenceurs, les joueurs d'e-sport et, en général, ceux que l'on appelle les nomades digitaux), ou encore, les figures représentatives de la délocalisation du travail. De même, il conviendra de tenir compte de la multiplicité des travailleurs des plateformes numériques et des caractéristiques communes qu'ils peuvent présenter bien qu'exerçant leur activité au sein de différents types de plateformes.

## **3. Comment protéger ?**

En dernier lieu, ce troisième axe se propose d'aborder la question des instruments juridiques et non juridiques de prise en charge, tels que les mécanismes de protection et leur niveau, en fonction des différentes disciplines et des perspectives interdisciplinaires.

Ce faisant, cet axe a pour objet de promouvoir l'analyse de questions comme, par exemple, les tentatives de réglementation des zones grises du Droit du travail et leur efficacité (les travailleurs indépendants économiquement dépendants, par exemple) ; les enjeux actuels de la constitutionnalisation des droits sociaux et des droits issus du travail ; la formation tout au long de la vie et l'évolution des systèmes de formation professionnelle ; le déficit d'efficacité des droits du travail et de la protection sociale ; l'étude des outils de protection comme le revenu minimum universel ; l'amélioration des systèmes de prévention des risques professionnels ; l'évaluation des systèmes procéduraux et de la justice du travail ; la réflexion autour de la justice transnationale ; l'Administration du travail en matière fiscale ; le rôle du droit collectif et de la participation des travailleurs dans la protection des droits issus du travail.

Les sujets signalés ci-dessus ne sont pas exhaustifs et d'autres thèmes similaires sont les bienvenus. De la même manière, sont encouragées des études multidisciplinaires et transversales, mettant en avant des approches et des réflexions issues aussi bien du Droit que d'autres disciplines des sciences sociales ou humaines et dont l'utilité n'est plus à démontrer.

#### **IV. COMITÉ D'ORGANISATION DU 4<sup>E</sup> CONGRÈS MONDIAL DU RÉSEAU CIELO LABORAL**

##### **1. Président d'honneur du réseau CIELO:**

Prof. Michele Tiraboschi. Directeur scientifique ADAPT (Italia).

##### **2. Comité exécutif du réseau CIELO:**

- Lourdes Mella Méndez, professeure. Université de Saint-Jacques-de-Compostelle (Espagne).  
Coordinatrice générale du réseau CIELO Laboral
- Duarte Abrunhosa e Sousa, professeur. CIJE-Université de Porto (Portugal).
- Loïc Lerouge, directeur de recherche au CNRS. COMPTRASEC. Université de Bordeaux (France)
- Nicole Maggi-Germain, maître de conférences HDR, qualifié aux fonctions de professeur. Institut des sciences sociales du travail (ISST)/Université Paris I Panthéon-Sorbonne (France).
- Tiago Pimenta Fernandes, professeur. Université Portucalense (Portugal).
- M<sup>a</sup> Luz Rodríguez Fernández, professeure. Université de Castille-La-Manche (Espagne).
- Esperanza Macarena Sierra Benítez, professeure. Université de Séville (Espagne).
- Sandra Goldflus, professeur. Université de la République (Uruguay).
- Gabriela Mendizábal Bermúdez, professeure. Université autonome de l'état de Morelos (Mexique).
- Rodrigo Palomo Vélez, professeur. Université de Talca (Chili).
- Eleonora Peliza, professeure. Université catholique d'Argentine.
- Juan Raso-Delgue, professeur. Université de la République (Uruguay).
- Luis Serrano Díaz, professeur. Université nationale Mayor de San Marcos (Perou).
- Fabiano Zavanella, professeur Université de São Paulo – USP (Brésil)
- IBMEC, UNIMEP e EPD (Brésil) et avocat - Abogado Rocha, Calderon e Advogados Associados.
- Ana Teresa Ribeiro, professeure. Université catholique de Porto (Portugal).
- Lavinia Serrani. ADAPT (Italia). Secrétaire générale et responsable de la plateforme informatique du réseau CIELO.

- Silvia Fernández Martínez, professeure. Université de Saint-Jacques-de-Compostelle (Espagne). Secrétaire générale et responsable de la plateforme informatique du réseau CIELO.
- Bárbara Torres García. Université de Saint-Jacques-de-Compostelle (Espagne).

### **3. Comité d'organisation local 4e Congrès mondial du réseau CIELO Laboral**

- Rodrigo Palomo Vélez, professeur. Université de Talca (Chili).
- Carmen E. Domínguez Soto, professeure. Université catholique pontificale du Chili.
- Alfredo Sierra Herrero, professeur. Université des Andes (Chili).
- Francisco Tapia Guerrero, professeur. Université catholique pontificale du Chili.
- Rodrigo Azócar Simonet, professeur. Université catholique pontificale du Chili.
- Soledad Jofré Bustos, professeure. Université de Talca (Chili).

## **V. SOUTIENS ET PARTENAIRES**

Les entités co-organisatrices du 4<sup>e</sup> Congrès mondial (CIELO Laboral, l'Université catholique pontificale du Chili, l'Université de Talca et l'Université des Andes) restent ouvertes pour toute collaboration avec d'autres entités extérieures, que ce soit sous la forme d'un parrainage ou d'un partenariat.

*Le parrainage* consiste en un appui concernant certains aspects du Congrès (comme le financement de bourses pour de jeunes chercheurs, le soutien à la réalisation de l'événement ou des aides pour les chercheurs de pays économiquement défavorisés). Le parrainage peut être réalisé par un organisme public ou privé. Ce type de collaboration sera reconnu officiellement (par le réseau CIELO Laboral) par le biais de la reproduction du logo de l'organisme en question dans la documentation du Congrès.

*L'association* est un appui institutionnel sans contribution financière. Il reste cependant très précieux et contribue au succès du 4<sup>e</sup> Congrès mondial CIELO Laboral. À cet égard, la Société Chilienne de Droit du Travail et de la Sécurité Sociale, ainsi que le Programme de formation pour les travailleurs et employeurs, Derecho UC, ont d'ores et déjà apporté leur appui à l'organisation de ce Congrès mondial, tout comme l'équipe du projet de recherche « Apprentissage tout au long de la vie dans une société numérique : formation et requalification pour les nouveaux métiers du marché du travail global », financé par l'Agence nationale de la recherche espagnole.

## **VI. ENVOI DÉMATÉRIALISÉ DES PROPOSITIONS : INSTRUCTIONS**

Les personnes intéressées (membres du réseau CIELO Laboral ou non) peuvent envoyer leurs propositions de participation au 4<sup>e</sup> Congrès mondial du Réseau. À cet effet, il peut s'agir de personnes possédant des savoirs juridiques, mais également sociologiques, économiques, psychologiques et, de manière

plus générale, conformément aux objectifs du Réseau, de toute personne intéressée par les recherches sur la protection du travail face aux crises économique, démographique et climatique, à partir d'une approche qui s'attache aux personnes protégées, aux outils, mécanismes et niveaux de protection. Une attention toute particulière sera portée aux travaux qui intègrent une approche interdisciplinaire.

*Formes admises de participation :*

- 1) **Communication individuelle classique** : intervention orale de 10 minutes, maximum, avec la possibilité de projeter un diaporama (son auteur doit venir avec et s'être auparavant assuré, auprès des organisateurs du Congrès, de la compatibilité des systèmes de projection). La présentation de ces communications se fera dans le cadre de sessions thématiques qui réuniront d'autres participants et dont la durée sera, au maximum, de 1h30, échanges avec la salle compris.
- 2) **Affiche (poster)** : élaboration d'une affiche sous format numérique (il n'est pas obligatoire de l'envoyer sous format papier). Dans le cadre d'une session spécifique, les auteurs présenteront le contenu résumé de l'affiche (et de la recherche réalisée) durant 7 minutes maximum. Les normes de style pour l'élaboration de l'affiche sont disponibles à partir du lien suivant : [https://www.cielolaboral.com/wp-content/uploads/2022/12/normas\\_estilo\\_poster\\_FR.pdf](https://www.cielolaboral.com/wp-content/uploads/2022/12/normas_estilo_poster_FR.pdf)
- 3) **Séminaire ou symposium spécifique sur proposition de leur auteur** : la personne intéressée pourra proposer et organiser un séminaire ou symposium ayant trait à un thème du Congrès. Pour ce faire, il lui faudra proposer le thème et le nom des participants qui doivent, a minima, être quatre et, dans la mesure du possible, de différentes nationalités. Durée maximum : 1 heure, incluant les échanges avec la salle.
- 4) **Session spéciale « présentation d'un nouveau livre »** : participation individuelle ou collective avec l'objectif de présenter un livre récent récemment publié, relatif à l'un des thèmes traités dans le cadre du Congrès. Seront particulièrement appréciés les ouvrages s'inscrivant dans une perspective internationale. Temps d'exposition : 10 minutes.

Dans le cas d'une communication individuelle, d'une affiche, d'un séminaire ou d'une session spéciale, l'auteur de la proposition figurera sur le programme final en tant qu'« orateur », sous réserve qu'il ou elle fournisse un travail écrit original. Dans le cas d'une affiche, et en l'absence de remise d'un texte écrit, il sera fait mention de la participation avec une affiche.

## Procédure d'envoi des propositions:

- Les formulaires des propositions de communication individuelle, d'affiche ou de présentation d'un livre devront être envoyés en utilisant le lien suivant :  
<https://forms.office.com/e/wP6GxQiPSQ>
- L'envoi des propositions de séminaire ou symposium devra être réalisé via un formulaire distinct, disponible à partir du lien suivant : <https://forms.office.com/e/LceDt5gztY>
- Une personne ne peut envoyer plus de deux propositions au total et elles devront, si possible, revêtir des formes distinctes (une affiche et une proposition de séminaire, par exemple).
- Les propositions de participation (deux maximum) seront évaluées par les membres du comité d'organisation du Congrès ou, le cas échéant, par des experts désignés à cet effet, en fonction des thèmes retenus.
- Si la proposition est acceptée, le formulaire sera inclus dans les documents du Congrès qui seront publiés sur la page Web.
- Les travaux finaux écrits devront obligatoirement respecter les normes suivantes :  
[https://www.cielolaboral.com/wp-content/uploads/2022/12/normas\\_estilo\\_congreso\\_cielo\\_FR.pdf](https://www.cielolaboral.com/wp-content/uploads/2022/12/normas_estilo_congreso_cielo_FR.pdf)
- Pour toute autre question en lien avec la présentation des propositions, vous pouvez contacter [cielolaboral@gmail.com](mailto:cielolaboral@gmail.com)

## VII. DÉLAIS

<b>Date-limite d'envoi des propositions:</b>	Dimanche 30 avril 2023
<b>Notification de l'acceptation des propositions :</b>	La première semaine de chaque mois, pour les propositions soumises le mois précédent, jusqu'à la première semaine de mai 2023 <sup>1</sup>
<b>Inscription au Congrès :</b>	À partir du lundi 8 mai jusqu'au vendredi 7 juillet 2023
<b>Date limite pour envoyer les travaux complets (incluant les projets d'articles) :</b>	Vendredi 14 juillet 2023

<sup>1</sup> L'acceptation ou le refus des propositions présentées au mois de décembre sera transmis la première semaine de janvier, et ainsi de suite.

## VIII. PUBLICATION DES CONTRIBUTIONS ÉCRITES

Un comité sélectionnera les meilleurs travaux présentés dans le cadre du Congrès mondial et destinés à être publiés (par session thématique) dans des revues ou des collections en libre accès, dirigées ou gérées par les membres de la communauté CIELO Laboral.

La possibilité de publier ces travaux, sous format papier ou numérique, dans un ouvrage rassemblant les Actes du Congrès pourra également être envisagée suivant les opportunités qui se présenteront.

Les auteurs des travaux sélectionnés pour être publiés disposeront d'un délai supplémentaire pour, s'ils le souhaitent, réviser la version initialement transmise.

## IX. INSCRIPTION AU CONGRÈS

**La phase d'inscription** au Congrès commencera en **mai 2023**, une fois que l'information concernant l'acceptation ou le refus des propositions présentées aura été communiquée. C'est alors que seront précisés les détails techniques permettant de s'inscrire et de s'acquitter du paiement d'éventuelles sommes (cf. infra).

Tous les participants au Congrès, qu'ils interviennent ou non, devront remplir le formulaire d'inscription qu'ils pourront se procurer quand s'ouvrira la phase des inscriptions (à partir du 8 mai 2023).

- **L'inscription au Congrès** donnera droit à : l'accès au Congrès, aux documents qui seront distribués (sac, crayon, carnet), aux pauses-café durant les deux jours, à la remise d'une attestation de participation et, le cas échéant, d'une attestation de communication.

1. **Pour les membres du Réseau CIELO Laboral** qui s'y sont inscrits avant le 30 novembre 2022, tout comme pour les **représentants des organisations de parrainage et partenaires et pour le personnel des universités organisatrices**, l'inscription au Congrès est *gratuite*. Les frais de transport et d'hébergement restent à la charge des participants.

2. **Pour les participants qui ne font pas partie du Réseau CIELO Laboral à la date du 1er décembre 2022**, les frais d'inscription, d'un montant de 80 €, pourront être payés avec une carte de crédit ou par virement bancaire (les espèces ne seront pas acceptées). En cas d'empêchement, la personne pourra solliciter le remboursement sous réserve d'envoyer, avant la date du **samedi 15 juillet 2023**, un courrier électronique à l'adresse suivante [cielolaboral2023@uc.cl](mailto:cielolaboral2023@uc.cl). Passé ce délai, le montant susmentionné ne sera pas remboursé.

- Les participants au Congrès pourront également, s'ils le souhaitent, s'inscrire pour assister :

A) **Au repas de l'amitié du réseau mondial CIELO Laboral 2023** qui se tiendra le 20 juillet 2023 dans la ville de Santiago. Tous les participants au Congrès intéressés pour y assister (membres ou non du

Réseau CIELO Laboral, accompagnateurs compris) devront acquitter la somme de 60 €<sup>2</sup>. Le paiement devra être réalisé au moment de l'inscription. Les places seront limitées.

B) **Aux déjeuners de travail du Congrès** : les participants intéressés pour participer aux deux déjeuner des 20 et 21 juillet devront s'acquitter de la somme de 40 €. Le paiement sera effectué au moment de l'inscription.

En cas d'empêchement, le remboursement de ces montants (dîner et déjeuners) peut être demandé aux organisateurs jusqu'au samedi 1<sup>er</sup> juillet 2023. Passé ce délai, les montants susmentionnés ne seront pas remboursés.

## **X. LANGUES DU CONGRÈS**

Les langues du Congrès seront les langues officielles en vigueur dans le Réseau CIELO Laboral (espagnol, français, italien ou portugais). Nous invitons les participants à s'exprimer dans l'une des langues mentionnées, en fonction de ce qu'ils estiment être le plus pratique pour eux.

## **XI. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES**

Pour de plus en plus informations, veuillez, s'il vous plaît, vous référer à la page Web <https://www.cielolaboral.com/>

Pour toute question relative :

- à l'organisation scientifique du Congrès et l'envoi des propositions, écrire à [cielolaboral@gmail.com](mailto:cielolaboral@gmail.com)
- aux inscriptions au Congrès : [cielolaboral2023@uc.cl](mailto:cielolaboral2023@uc.cl)

---

<sup>2</sup> Ce montant sera réduit pour les mineurs.